

POSTULAT

Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux

Lors de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2019, la Municipalité a déposé le préavis 14/19 à savoir la *demande d'un crédit de CHF 4'600'000.- pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis.*"

Lors de la discussion concernant le dépôt de ce préavis il a été constaté que dans les "*choix constructifs*" (chiffre 3.2, page 7) la Municipalité avait opté notamment pour:

- Une construction orientée sur les principes du développement durable
- Une utilisation de matériaux écologiques de provenance indigène, en particulier le bois d'origine suisse, selon les normes COBS
- L'utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur
- Des principes de construction permettant une déconstruction responsable en fin de vie de l'ouvrage."

S'agissant du stationnement (chiffre 3.6, page 10), la Municipalité a prévu "*un parking extérieur de 13 places destiné aux parents des enfants accueillis*", ce que nous saluons. Cependant, la Municipalité a au surplus prévu "*de réserver 10 places de parking du Foyer paroissial pour les employés de la future structure.*"

Quelques membres du Conseil communal ont relevé une certaine ambiguïté, voire une contradiction entre d'un côté la volonté louable d'une construction fondée sur le développement durable et l'utilisation de matériaux écologiques et de l'autre l'utilisation de 10 places de parc pour les employés.

Les signataires du postulat estiment que ce problème des places de parc pour le personnel de l'administration va au-delà du préavis 14/19 et invitent la Municipalité à procéder à une réflexion globale, tant au niveau du développement durable qu'au niveau de l'usage, du coût et du loyer des places **dans le but d'inciter le personnel communal à la mobilité douce / transports publics.**

Sans être exhaustifs, les signataires pensent principalement aux places réservées au personnel du collège des Pâquis ainsi qu'aux 14 places sises au "Domaine du Village", rue du Centre 78 (préavis 05/14), qui depuis le 14 février 2019 ont été soustraites à l'usage du public – avec "compensation" partielle - pour être réservées à l'administration. Il semble qu'il existe une énorme disparité dans le statut de toutes ces places et aucune politique liée au développement durable pour leur usage. Dès lors, pour les signataires, une analyse de la situation s'impose pour la Municipalité.

St-Sulpice, le 4 novembre 2019



Nathalie Dubois

DA Knüsel


Carmen Fankhauser


Roxane Berner




C. Probst


Alice Kaeser